



COMMUNIQUÉ de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

LES LIGNES DE L'ACTION DE L'UE CONTRE LES DROGUES

L'agence sur les drogues de l'UE joue un rôle clef dans l'évaluation

(10.5.2004, LISBONNE) Des officiels des 25 États membres de l'Union européenne se sont retrouvés aujourd'hui à Dublin pour, ensemble, tracer les lignes directrices de l'action anti-drogues de l'UE post 2004. La conférence prépare les bases pour le Conseil européen de décembre qui devrait approuver une stratégie européenne anti-drogues à partir de 2005.

La conférence de Dublin constitue une contribution clef à la nouvelle stratégie. Une autre contribution majeure sera l'évaluation finale de la stratégie et du plan d'action en cours (2000–2004), pilotée par la Commission européenne avec l'appui technique de l'OEDT et d'Europol.

À l'occasion de cette conférence, l'OEDT publie aujourd'hui la dernière édition de sa série de briefings *Objectif drogues*. Celui-ci est consacré à cette évaluation, dont les résultats sont prévus pour octobre.

Pourquoi l'évaluation est-elle importante?

L'évaluation des actions et des réponses légales dans le domaine des drogues est devenue une priorité politique ces dernières années. Selon le briefing de ce jour, certains États membres ont lancé de «vastes programmes» pour évaluer la mise en œuvre de leurs politiques, dans le but d'aider à l'identification des besoins, à une meilleure planification des réponses et à une allocation plus rationnelle des ressources.

L'évaluation est aussi essentielle à la «transparence et à la légitimité de l'action publique» souligne le briefing, puisqu'elle contribue à rendre l'État comptable devant ses citoyens de «ce qu'il fait, comment il le fait et avec quels résultats». Dans un domaine aussi controversé et complexe que celui des drogues, l'évaluation est un outil clef «permettant l'amélioration des politiques».

Une nouvelle priorité

Le premier plan d'action européen anti-drogues date de 1990, mais le premier qui soit encadré par une stratégie définissant des cibles communes à l'ensemble des États membres est celui couvrant la période 2000–2004. Celui-ci est aussi le premier qui fasse l'objet d'un exercice global d'évaluation.

L'évaluation en cours examine dans quelle mesure les priorités et les actions prévues par la stratégie et le plan sont mises en œuvre. Elle vise également à estimer l'impact que ces actions ont pu avoir sur le phénomène drogues lui-même. Pour mener ces objectifs ambitieux, la Commission européenne, l'OEDT et Europol ont développé un ensemble d'outils d'évaluation. Ceux-ci incluent des synthèses thématiques ainsi que des questionnaires envoyés aux États membres et aux institutions européennes sur les actions réalisées. Le «*snapshot*» (photographie d'ensemble) est également un élément central de l'exercice.

Le «*Snapshot*»: un dispositif innovant pour cerner les progrès réalisés et les besoins

«Évaluer» les effets d'une politique sur la situation des drogues constitue un défi tant technique que scientifique. À cette fin, l'OEDT et Europol ont rassemblé des informations, dans un document synthétique

appelé «*snapshot*», renseignant sur la situation épidémiologique et les mesures politiques au commencement du plan d'action en cours (1999). Ce cliché sera comparé à celui élaboré à la fin du plan (2004), permettant ainsi d'établir des tendances en lien avec les six cibles de l'UE (voir ci-dessous *Documents utiles*).

À la fin de 2004, cet outil va permettre de répondre à des questions comme: la prévalence de l'usage récent de drogues a-t-elle augmenté chez les jeunes? Le nombre de saisies de drogues a-t-il augmenté? La disponibilité des traitements s'est-elle améliorée? Cette information va pour la première fois fournir une base solide permettant de définir les besoins, efforts et priorités dans le domaine des drogues pour les années à venir, tant au niveau national qu'europpéen.

Lors de la conférence de Dublin, **le président de l'OEDT, Marcel Reimen** a souligné le rôle essentiel que joue l'information dans l'évaluation. Il précise: «Il n'y a d'autre moyen pour éclairer la décision que de disposer d'informations objectives et de s'enrichir des conclusions de l'évaluation».

Le Comité Scientifique de l'OEDT met également l'accent sur la nécessité de disposer d'informations scientifiques pour aider à la formulation de la nouvelle stratégie anti-drogues de l'UE et du plan d'action. Il note le rôle clef que jouent les systèmes d'informations nationaux et européen pour observer le phénomène des drogues et souligne qu'il est crucial d'établir, pour l'avenir, des «cibles mesurables» et d'utiliser des «outils statistiques et méthodologiques appropriés».

L'évaluation doit être développée au niveau national

La majeure partie des actions ayant un impact sur la situation des drogues relève de la compétence exclusive des États membres de l'UE. L'évaluation de la stratégie anti-drogues et du plan d'action ne seront donc pleinement satisfaisantes que si elles s'appuient sur des évaluations menées à l'échelle nationale. Ce briefing appelle les pays à «développer leurs propres capacités d'évaluation» sur la base de «ressources appropriées».

Les systèmes d'observation routinière de la situation des drogues et des politiques jouent un rôle majeur dans ces exercices d'évaluation. En ce domaine, l'OEDT et ses points focaux nationaux ont fait de considérables progrès ces 10 dernières années, offrant maintenant une image à la fois globale du phénomène en Europe, mais aussi plus précise, concernant spécifiquement certaines régions de l'UE. Mais ces efforts doivent être soutenus et la comparabilité des données améliorée, souligne le briefing, en particulier dans les nouveaux États membres où les systèmes d'information ne sont pas encore complètement opérationnels. Ce qui est en jeu ici, c'est la qualité de notre diagnostic sur la situation et notre capacité à rendre l'action plus efficace.

Vers une nouvelle stratégie anti-drogues de l'UE et un nouveau plan d'action

Quand les législateurs européens fixeront les objectifs et les cibles de la nouvelle stratégie et du plan, ils devront tenir compte des résultats de l'évaluation en cours.

Le briefing souligne que «des conditions favorables à la future évaluation» doivent être créées dès le départ. Les objectifs de la stratégie et du plan devront également être «cohérents, réalistes, clairs et précis», ainsi que «vérifiables» au travers soit de données quantitatives (indicateurs) soit de données qualitatives (descripteurs). Il faudra également tenir compte des systèmes d'informations existants et d'envisager de les développer pour assurer le suivi des priorités retenues.

Les législateurs européens devront aussi prendre en compte les changements de perspectives qui résultent de l'élargissement. «L'Europe que nous observons aujourd'hui compte 75 millions d'habitants en plus. C'est une Europe qui comprend désormais 25 politiques drogues, et non plus 15» dit le **Directeur de l'OEDT Georges Estievenart**. «Or, l'évaluation en cours se concentre seulement sur les 15. Des informations sur la situation des drogues, les réponses et les politiques adoptées dans les nouveaux États membres doivent donc être maintenant collectées afin d'établir un diagnostic du phénomène des drogues dans l'Europe élargie. C'est à cette condition que la nouvelle stratégie et le plan d'action pourront atteindre les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui».

Notes aux éditeurs

Evaluation: Jugement sur la valeur d'une intervention publique par référence à des critères et à des normes explicites.

Conférence de Dublin: «Stratégie drogues de l'UE: Aller de l'avant» (10–11 mai, Présidence irlandaise). Le but de cette conférence est de contribuer au développement d'une stratégie anti-drogues de l'Union. Voir <http://www.eu2004.ie>

Documents utiles:

Stratégie anti-drogues de l'UE (2000–2004) http://www.emcdda.eu.int/policy_law/eu/eu_actionplan.shtml#strat

Le Plan d'action (2000–2004) et les six cibles de l'UE http://www.emcdda.eu.int/policy_law/eu/eu_actionplan.shtml

Snapshot 1999 <http://snapshot.emcdda.eu.int>